



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Annexe x

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
METHODOLOGIE	4
PARTIE I – LE BUDGET PRINCIPAL	5
I. Vue générale du budget primitif 2026	5
II. La section de fonctionnement	5
a) Les recettes de fonctionnement	5
b) Les dépenses de fonctionnement	11
III. La capacité d'autofinancement brute	15
IV. La section d'investissement	16
a) Les dépenses d'investissement	16
b) Les recettes d'investissement	20
PARTIE II – BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL	24
I. Vue générale du budget primitif 2026	24
II. La section d'exploitation	24
III. La section d'investissement	26
PARTIE III – BUDGET ANNEXE DU JARDIN BOTANIQUE	30
I. Vue générale du budget primitif 2026	30
II. La section de fonctionnement	30
PARTIE IV – BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE	32
I. Vue générale du budget primitif 2026	32
II. La section de fonctionnement	32
PARTIE V – ANNEXES	36

INTRODUCTION

La présentation du rapport de budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité de celle des années précédentes, l'objectif étant d'apprécier les grandes masses budgétaires ainsi que les équilibres financiers.

Ce rapport a vocation à synthétiser et rendre accessibles les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires. Depuis 2021, la Commune a opté pour la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57, à l'exception du budget annexe du Camping Municipal, service public industriel et commercial, qui reste régi par l'instruction M4.

Afin d'assurer la communication de ces éléments budgétaires aux contribuables luziens, l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2026. Cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil Municipal et dans des conditions définies par le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

L'année 2026 a été marquée par le vote tardif de la loi de finances pour 2026, après l'adoption d'une loi spéciale le 26 décembre 2025 pour assurer la continuité de la vie de la Nation. Ce n'est que le 19 février 2026 que la loi de finances pour 2026 a été publiée. Deux dispositions majeures impactent les Communes :

- **La non-éligibilité pour 2026 au Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales ou « DILICO » 2**, ce dernier impactant exclusivement les Départements, les Régions et les intercommunalités pour un montant global de 740M€. Pour 2026, les Communes qui avaient été prélevées au titre du DILICO 1 en 2025 se verront restituer un tiers de leur contribution de 2025, sur une base de 90%. Les 10% restant étant fléchés vers le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC),
- **La diminution de la compensation de la réduction de moitié des bases des établissements industriels**, avec l'application d'un coefficient de minoration de 0,807.

Dans la continuité du décret n°2025-86 du 30 janvier 2025, les collectivités territoriales seront impactées par la poursuite de la mesure de relèvement de 3 points supplémentaires des taux de cotisation employeurs de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Le budget sera 2026 s'inscrit une nouvelle fois dans un contexte de fortes incertitudes, notamment sur le niveau des recettes fiscales relatives à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais il confirme la trajectoire suivie par la Commune : maintenir des finances publiques saines tout en préservant la qualité de ses services publics.

METHODOLOGIE

Les éléments présentés dans le rapport de présentation du budget primitif 2026 sont extraits des maquettes budgétaires réglementaires.

Le budget primitif 2026 est élaboré à partir de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57, aujourd'hui applicable aux Métropoles, à la Ville de Paris, à la collectivité de Corse et aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique. Sont concernés par cette instruction M57 :

- Le budget principal,
- Le budget annexe du Jardin Botanique,
- Le budget annexe de la Petite Enfance.

Le budget annexe du Camping Municipal reste soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire M49 dédiée aux services publics industriels et commerciaux.

Dans ce rapport, seuls les mouvements réels, tant en dépenses qu'en recettes, sont analysés. En effet, ces seules écritures donnent lieu à des mouvements de fonds, a contrario des mouvements d'ordre budgétaire. Ces derniers, bien qu'ayant un impact sur le budget, sont neutres car équilibrés en dépenses et recettes.

Certains mouvements réels pourront donner lieu à des retraitements spécifiques pour pouvoir assurer des comparaisons d'exercices budgétaires à exercices budgétaires et isoler des flux spécifiques et/ou exceptionnels (travaux en régie et provisions retraités en investissement...).

Le vote de ce budget primitif intervient avant la clôture de l'exercice comptable 2025, avec pour conséquence :

- La non-inscription des reports d'investissement dans le budget 2026,
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre au BP2026 en attendant l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

PARTIE I – LE BUDGET PRINCIPAL

I. Vue générale du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 s'élève au total à 35 615 628 € répartis de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	25 105 227,00	26 837 261,00	6 903 367,00	5 171 333,00	32 008 594,00	32 008 594,00
Opérations d'ordre	2 512 034,00	780 000,00	1 095 000,00	2 827 034,00	3 607 034,00	3 607 034,00
Opérations de l'exercice (A)	27 617 261,00	27 617 261,00	7 998 367,00	7 998 367,00	35 615 628,00	35 615 628,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	27 617 261,00	27 617 261,00	7 998 367,00	7 998 367,00	35 615 628,00	35 615 628,00

La section de fonctionnement totalise des écritures pour 27 617 261 € et la section d'investissement pour 7 998 367 €.

II. La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 27 617 261 € au BP2026 contre 27 686 212 € au BP 2025 et sont réparties de la manière suivante :

- 26 837 261 € de recettes réelles,
- 780 000 € de recettes d'ordre,

Comme il a été rappelé dans la partie « méthodologie », il est proposé d'analyser les seuls mouvements réels.

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de -0,4% par rapport au BP2025.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2025	BP2026	Evolution BP2025/BP2026
Chapitre 013 - Atténuation de charges	25 200	20 000	-20,6%
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 650 885	3 835 540	5,1%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	20 598 256	20 536 117	-0,3%
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 993 696	1 850 259	-7,2%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	667 975	595 095	-10,9%
Total Recettes de gestion courante	26 936 012	26 837 011	-0,4%
Chapitre 76 - Produits financiers	200	250	25,0%
Chapitre 77 - Produits spécifiques	0	0	#DIV/0!
Chapitre 77 - Produits spécifiques retraités (hors cessions)	0	0	#DIV/0!
Chapitre 78 - Reprise provisions	0	0	#DIV/0!
Total Recettes réelles de fonctionnement avant retraitements	26 936 212	26 837 261	-0,4%
Total Recettes réelles de fonctionnement après retraitements (cessions, provisions...)	26 936 212	26 837 261	-0,4%

Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre enregistre notamment les remboursements de rémunération et de charges sociales pour maladie.

Le budget 2026 est estimé à 20 K€ contre 25 K€ au BP2025 en raison de la fin de contrats d'accompagnement vers l'emploi.

Les produits issus des services, du domaine et des ventes diverses (chapitre 70)

Le chapitre 70 est en hausse de 5,1% entre 2025 et 2026 par l'effet cumulatif des éléments suivants :

- La revalorisation du niveau des forfaits post-stationnement prévu pour 206 : 350K€ contre 250K€ en 2025, alors que le niveau des redevances de stationnement est recalibrée à la baisse pour tenir compte du réalisé 2025 : de 1,85M€ au BP2025 à 1,8M€ au BP2026 ;
- Les redevances relatives aux droits de chantier sur le domaine public sont revues en augmentation en raison des sollicitations enregistrées par la Commune sur le 1^{er} semestre 2026 : de 50K€ au BP2025 à 125K€ au BP2026. Les autres redevances en lien avec l'occupation du domaine public sont prévues en hausse de +71K€ sous l'effet d'une part de la nouvelle tarification du domaine public au 1^{er} avril 2026 qui pourrait rapporter + 13K€ entre 2025 et 2026 à périmètre constant à 2025 et d'autre part de l'actualisation du périmètre en 2025 générant +58K€ ;

- La Commune prévoit une anticipation à la baisse du niveau de prise en charge de la refacturation 2026 des frais relatifs à l'entretien des zones d'activités économiques Layats et Jalday : de 39,5K€ au BP2025 à 10K€ au BP2026 ;
- Les recettes en lien avec la vente des concessions funéraires sont estimées à la hausse : de 15K€ au BP2025 à 21K€ au BP2026 ;
- La billetterie de la salle Tanka est réévaluée de +10K€ pour s'élever à 80K€ au BP2026 suite à la bonne fréquentation de la précédente saison culturelle ;
- Enfin, comme il l'avait été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires débattu au mois de janvier, la Municipalité ne fera pas évoluer la tarification de ses services publics comme la restauration scolaire ou les garderies.

Les produits liés aux impôts et taxes (chapitre 73)

Le chapitre 73 s'élève à 20 536 117 € au BP2026 contre 20 598 256 € au BP 2025, soit une relative stabilité.

La fiscalité directe locale représente 52% des recettes réelles de fonctionnement en 2026 et 68% du chapitre budgétaire dédié aux impôts et taxes.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales intervenue en 2021 a modifié le panier fiscal des ressources financières perçu par les collectivités territoriales. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue d'exister.

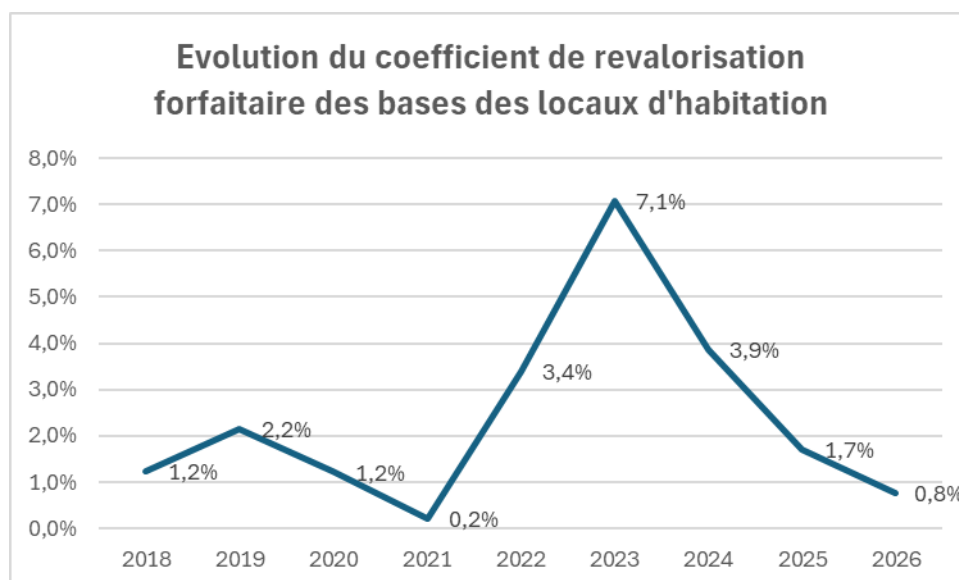
La compensation de la perte du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est donc assurée par la redescende de la part départementale de foncier bâti. Afin de neutraliser les écarts entre la perte de produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le produit fiscal issu de la redescende du foncier bâti départemental, un coefficient correcteur est calculé par les services fiscaux.

Coefficient Correcteur de la Commune de Saint-Jean-de-Luz = 0,822447
(Cas de sur-compensation)

Après deux années marquées par une forte inflation, la revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation pour l'année 2026 est fixée à +0,8%. L'élaboration du budget 2026 repose donc sur les hypothèses de travail suivantes d'évolution des bases :

- Locaux d'habitation et locaux établissements industriels : +0,8%
- Locaux professionnels : 0%

En effet, pour les valeurs locatives révisées des locaux professionnels, seuls les tarifs catégoriels sont mis à jour chaque année. L'ensemble des paramètres collectifs d'évaluation (secteurs d'évaluation, tarifs et coefficients de localisation) est actualisé tous les 6 ans.



Information relative aux bases d'impôts 2026

Compte tenu du délai d'envoi des documents budgétaires aux membres du Conseil Municipal, l'élaboration du budget primitif repose sur les bases prévisionnelles estimées par la Municipalité. En effet, au moment de la rédaction du présent document, la Commune n'a pu intégrer les bases prévisionnelles de l'état 1259 communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques.

S'agissant de la politique de taux de fiscalité directe locale applicable en 2026, il est décidé de **ne pas faire varier les taux de fiscalité directe locale sur l'ensemble des contribuables luziens.**

Le produit fiscal correspondant à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non bâti et à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, s'élèverait donc à 13 960 643 € répartis de la manière suivante :

- 12 333 517 € au titre du produit fiscal lié à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, au foncier bâti et au foncier non bâti,
- 1 627 126 € de produit fiscal issu de la majoration de la part communale de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Rôles généraux	BP 2025	BS 2025	CFU 2025	BP2026	Evol BP2025/BP2026		Evol CFU2025/BP2026	
					EN %	EN €	EN %	EN €
THRS	Bases prév - Avant 1259	Etat 1259	Bases DEF	Bases prév - Avant 1259				
	Bases	25 881 864	24 705 000	23 126 296	23 311 306			
	Taux	12,41%	12,41%	12,41%	12,41%			
	Produit fiscal	3 211 939	3 065 891	2 869 973	2 892 933	-9,93%	-319 006	1% 22 960
						0,0%		
TFPB	Bases	43 282 603	43 596 000	43 863 960	44 750 759			
	Evolution bases							
	Taux	25,44%	25,44%	25,44%	25,44%			
	Produit fiscal avant coef correcteur avec lissage (A)	11 011 094	11 090 822	11 160 164	11 384 593			
	Coefficient correcteur (B)	0,822447	0,822447	0,822447	0,822447			
	Produit fiscal après coef correcteur (C=AxB)	9 056 041	9 121 613	9 178 643	9 363 224			
	Montant compensation liée abattement de 50% des VL des EU	173 222	174 764	174 702	141 000			
	Evolution de la compensation							
	Produit fiscal définitif versé (E)	9 091 376	9 157 153	9 214 610	9 406 522	3,47%	315 146	2% 191 912
	Effet Coefficient correcteur (E-A)	-1 919 718	-1 933 669	-1 945 554	-1 978 071			
TFPNB	Bases	210 740	202 000	195 104	196 665			
	Taux	17,32%	17,32%	17,32%	17,32%			
	Produit fiscal	36 500	34 986	33 792	34 062	-6,68%	-2 438	1% 270
Majoration de THRS	Bases THRS	24 250 577	23 289 000	21 678 925	21 852 356			
	Majoration en % de la part communale	60%	60%	60%	60%			
	Produit fiscal	1 805 698	1 734 099	1 614 213	1 627 126	-9,89%	-178 572	1% 12 913
						2,3%		
	TOTAL (hors majo de TH sur RS)	12 339 815	12 258 030	12 118 375	12 333 517	4%	445 885	1,4% 166 447
	Evolution du produit fiscal en %							
	TOTAL (avec majo de THRS)	14 145 513	13 992 129	13 732 588	13 960 643	-1%	-190 854	0,9% 125 325
	Evolution du produit fiscal							

Le chapitre 73 intègre également en 2026 le reversement du tiers du **DILICO 1** sur la base de 90% du montant prélevé en 2025, soit une somme de 40K€.

La fiscalité reversée est exclusivement constituée de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque dont le montant sera identique à celui de 2025, soit 3,1M€.

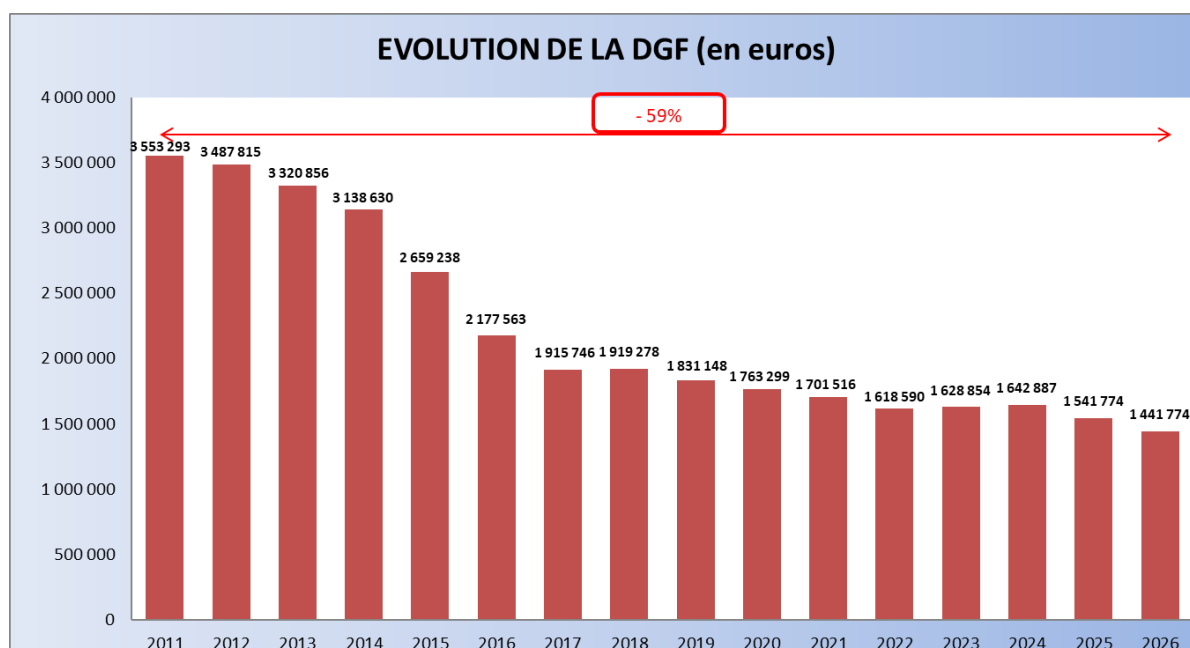
La fiscalité indirecte locale est constituée des taxes suivantes :

- Le niveau des droits de mutation à titre onéreux est revalorisé de +100K€ comparé au BP2025 compte tenu du niveau de réalisation enregistré sur les deux précédentes années : de 1,9M€ au BP2025 à 2M€ au BP2026 ;
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est revue légèrement à la baisse : de 480K€ au BP2025 à 470 K€ au BP2026 ;
- Le produit brut des jeux du Casino est réajusté à la baisse : il passe ainsi de 500K€ au BP2025 à 475K€ au BP2026, soit une diminution de 5%.

Les produits liés aux dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations s'élèvent à 1 850 259 € au BP2026 contre 1 993 696 € au BP2025, soit une baisse de 7,2%.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2026, la Commune de Saint-Jean-de-Luz projette une Dotation Globale de Fonctionnement en diminution de 100K€ comparée au niveau enregistré en 2025. Par rapport au BP2025, c'est une diminution de 12%. Ainsi, la Commune prévoit une DGF 2026 d'un montant de 1 441 774 €.



Ce chapitre 74 intègre également les allocations compensatrices d'impôts constituées principalement de la compensation instituée par l'Etat en 2021 au titre de la réduction de 50% des bases des établissements industriels. Cependant, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2026, cette compensation va être impactée en 2026 avec l'application d'un coefficient de minoration de 0,807, faisant ainsi passer le niveau de la compensation de 173K€ au BP2025 à 141K€ au BP2026. Cette diminution est compensée par l'intégration au BP2026 des compensations d'exonération de foncier bâti sur les locaux d'habitation de 40K€.

Enfin, le chapitre 74 englobe les participations versées par différents partenaires :

- La Caisse d'Allocations Familiales : versement du bonus territoire de la Convention Territoriale Globale (CTG) au titre de l'activité « ALSH », de la prestation de services pour les les activités « ALSH » et « espace jeunes » et de la CTG pour le « chargé de coopération jeunesse » : enveloppe de 27,5K€ au BP2026 (identique au BP2025) ;
- La participation ALCOME dans le cadre du soutien au coût de nettoyage des mégots de cigarettes au même niveau que 2025 : 23K€ ;
- La participation de l'Etat pour la dernière année au financement du poste de conseiller numérique à la médiathèque : 12,5K€ au BP2026 ;
- Et la participation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) pour l'accompagnement par l'organisme CITEO dans la lutte contre les déchets abandonnés : 45K€ au BP2025 contre 8K€ au BP2025.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les recettes inscrites au **chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** enregistrent principalement les loyers perçus par la Ville au titre de la mise à disposition des bâtiments communaux à des tiers.

L'inscription budgétaire 2026 est de 595K€ contre 667K€ au BP2025, soit une diminution de 10,9%, qui s'explique principalement par l'effet année pleine de la fin du loyer gendarmerie perçu jusqu'en juillet 2025.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 27 617 261 € dont :

- 25 105 227 € de mouvements réels,
- 1 976 000 € de dotation aux amortissements (écriture d'ordre),
- 536 034 € de virement à la section d'investissement (écriture d'ordre).

Après retraitement des travaux d'investissement en régie et de la dotation aux provisions en section d'investissement, les dépenses réelles de fonctionnement après retraitements évoluent de -0,1% par rapport au BP2025.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2025	BP2026	Evolution BP2025/BP2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	5 280 870	5 141 497	-2,6%
Chapitre 012 - Charges de personnel	14 297 500	14 425 000	0,9%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	180 000	2 500	-98,6%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	4 585 820	4 811 730	4,9%
Total Dépenses de gestion courante (A)	24 344 190	24 380 727	0,2%
- Travaux d'investissement en régie (TIR) à déduire (B)	-100 000	-100 000	0,0%
Total Dépenses de gestion courante hors travaux en régie (A-B)	24 244 190	24 280 727	0,2%
Chapitre 66 - Charges financières	750 000	704 500	-6,1%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	10 000	15 000	50,0%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	10 000	5 000	-50,0%
Total Dépenses réelles de fonctionnement avant retraitements	25 114 190	25 105 227	0,0%
Total Dépenses réelles de fonctionnement après retraitements (hors TIR, provisions et autres)	25 004 190	24 985 227	-0,1%

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général évoluent de -2,6% entre le BP2025 et le BP2026 : de 5,2M€ au BP2025 à 5,1M€ au BP2026.

Au sein de ce chapitre, des **économies** sont enregistrées pour environ 217K€ :

- Les investissements réalisés par la Commune les deux dernières années notamment en matière de travaux de modernisation des éclairages et de remplacement des dispositifs de chauffage les plus anciens et les plus énergivores se traduisent par des économies impactant favorablement les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Ainsi, les fluides (addition des charges relatives à l'électricité, au gaz, à l'eau ainsi qu'aux combustibles) sont en baisse de 100K€ entre le BP2025 et le BP2026 ;

- L'année 2025 a vu la Commune conclure la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la concession du Casino, honoraires ponctuels qui ne se renouvelleront pas en 2026 : -37K€ ;
- En 2025, la municipalité avait abondé les crédits budgétaires de +15K€ pour le remplacement de panneaux de signalisation verticale. Les investissements projetés en 2026 sur la modernisation de l'éclairage public de la baie permettront de réduire l'enveloppe budgétaire affectée aux fournitures d'éclairage public de 10K€ ;
- La prestation d'accompagnement d'ingénierie informatique pour le volet réseaux suite à la recomposition de l'équipe de la direction des services informatiques est renouvelée en 2026 pour seulement 8 mois contre 12 mois en 2025. De même, la dépense relative aux frais de télécommunication est revue à la baisse. Enfin, le passage de certains logiciels en mode SaaS transfère la charge financière du chapitre 011 vers le chapitre 65. Au global, en matière d'informatique, ce sont des économies à hauteur de 28K€ enregistrées au BP2026 ;
- L'enveloppe financière pour la taxe foncière payée par la Ville pour ses propres bâtiments est ajustée pour passer de 128K€ au BP2025 à 112K€ au BP2026 ;
- Compte tenu des élections municipales de mars 2026, les dépenses relatives à la communication sont prévues en baisse de 7K€ ;
- La direction de la médiathèque prévoit également d'abaisser l'enveloppe pour l'achat de ressources bibliothécaires pour -5K€.

Ces économies sont contrebalancées par des **surcoûts** :

- L'effet assurances : +14K€ ;
- Le recours aux forces de l'ordre pour la sécurité des fêtes patronales de la Saint-Jean est évalué à 15K€ ;
- En 2026, sont organisées les classes de neige pour les enfants des écoles publiques générant ainsi un ajustement de l'enveloppe budgétaire de +11K€ ;
- La piste d'athlétisme va devoir subir une prestation de nettoyage pour assurer une pratique en toute sécurité : charge de 20K€ ;
- Enfin, la relance des marchés d'assurance de la collectivité en 2027 nécessite au préalable de lancer une mission d'expertise d'évaluation des biens de la collectivité : +24K€.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'élèvent à 14 425 000 € en 2026 contre 14 297 500 € au BP2025, soit une hausse de 0,9%.

Les principaux éléments de variation sont les suivants :

- **Les mesures nationales (+228K€)** : la poursuite de la hausse de 3 points des taux de cotisations employeurs à la CNRACL génère un coût supplémentaire de 190K€ au BP2026. La loi de finances pour 2025 donne la possibilité aux régions d'instituer un versement mobilité régional et rural (VMRR). Cette nouvelle contribution vient en complément du versement mobilité (VM) et du versement mobilité additionnel (VMA). Le versement mobilité régional et rural est dû par les employeurs qui emploient 11 salariés et plus, dans le périmètre de la région où est instituée la contribution au financement des mobilités. Par délibération du 13 octobre 2025, la région Nouvelle Aquitaine a décidé d'instaurer le versement mobilité régional et rural sur son ressort territorial, à un taux de 0,15% à compter du 1^{er} janvier 2026. L'impact pour les finances luziennes est de 12K€. Enfin, la mise en œuvre de la participation employeur pour le risque « santé » dans le cadre de contrats individuels labellisés est estimée à 24K€.
- **Les mesures locales (+73K€)** : l'effet « Noria » est positif en 2026 pour 73K€. Cependant, les économies générées par les départs de la collectivité ont été moins marquées que le coût des nouveaux entrants. La commune ne prévoit pas de recrutements en emplois aidés en 2026 générant ainsi une économie de 18K€. Les heures supplémentaires sont réajustées à la baisse (-16K€) par rapport au réalisé 2025 et l'enveloppe relative au régime indemnitaire est prévue en hausse de +31K€. L'organisation de deux tours d'élections municipales engendre une charge supplémentaire de 25K€, de même que l'assurance du personnel est revalorisée de +18K€ suite à l'avenant souscrit avec la compagnie d'assurance (le taux de cotisation passant de 0,82% à 0,98%). Enfin, le budget 2025 prévoyait le versement du capital décès aux ayants droits d'un agent municipal décédé pour 40K€, somme « exceptionnelle » non reconduite en 2026 ;
- **La non-consommation d'une enveloppe budgétaire sur le budget 2025 à hauteur de -180K€** ayant permis de réaliser des économies.

Atténuation de produits (chapitre 014)

Le budget 2025 avait été marqué par l'inscription de crédits budgétaires sur le chapitre 014 à hauteur de 180K€ au titre des dispositions suivantes :

- La pénalité au titre de la loi SRU,
- Et le DILICO 1.

La loi de finances pour 2026 ayant exemptée les communes de tout prélèvement au titre du DILICO 2, le budget communal ne prévoit pas pour 2026 de contribution à ce titre.

De même, à ce jour, la Commune est en attente des éléments de l'Etat sur une éventuelle pénalité au titre du non-respect de la loi SRU. La Commune ayant déclaré de nouvelles dépenses déductibles, il n'est pas prévu à ce stade d'inscription budgétaire.

Seule une enveloppe de 2,5K€ au titre d'éventuels dégrèvements d'impositions directes accordés par la Direction Départementale des Finances Publiques est prévue sur ce chapitre.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le chapitre 65 englobe principalement les subventions et participations versées aux associations et autres partenaires, les subventions d'équilibre aux budgets annexes, les indemnités d'élus ainsi que les dépenses d'informatique en nuage.

Le chapitre 65 s'élève à 4 811 730 € au BP2026 contre 4 585 820 € au BP2025, soit une augmentation de 4,9%.

Détail chapitre 65 (en euros)	BP2025	BP2026	Evolution BP2025/BP2026
Forfait communal aux écoles	229 500	275 000	19,8%
Subventions aux associations	777 185	777 985	0,1%
Contribution à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)	250 000	250 000	0,0%
Subventions à SJLAC	425 000	449 500	5,8%
Subvention de fonctionnement au CCAS	810 300	834 300	3,0%
Subventions à Sagardian	546 500	546 500	0,0%
Subventions de compensation pour l'exploitation de la piscine	628 000	628 000	0,0%
Prise en charge du déficit du budget annexe du Jardin Botanique	180 000	203 000	12,8%
Prise en charge du déficit du budget annexe de la Petite Enfance	210 000	249 000	18,6%
Dépenses d'informatique en nuage à partir de 2021	209 800	228 500	8,9%
Autres	319 535	369 945	15,8%
TOTAL	4 585 820	4 811 730	4,9%

L'enveloppe prévisionnelle affectée au forfait communal est en hausse de 19% de BP à BP.

L'enveloppe « subventions aux associations » reste stable entre les deux exercices budgétaires, soulignant le soutien de la municipalité au tissu associatif.

La subvention versée par la Commune à Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces sera ajustée de +5,8% pour accompagner d'une part la revalorisation de la masse salariale en raison de l'augmentation de la valeur du point du secteur tourisme (+0,75% au 1^{er} janvier 2026 puis 0,25% au 1^{er} juillet 2026) et d'autre part le retour à l'enveloppe normalisée pour le feu d'artifice.

La revalorisation de la subvention municipale de +24K€ au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en fin d'année 2025 est pérennisée au BP2026 pour notamment accompagner la structure dans l'inflation mécanique de la masse salariale subissant les mêmes mesures que la Ville. Côté Sagardian, la subvention au Centre social est maintenue au même niveau que

celle accordée au BP2025 soit 546K€. Preuve de l'engagement de la Commune, deux mesures significatives directes seront accordées à l'association : l'exonération de loyer de la Villa Sagardian pour un montant de 23K€ ainsi que la prise en charge par la Ville du nettoyage du Pôle petite enfance sur les petites et grandes vacances à venir. Enfin, comme elle s'y était engagée, la Ville poursuivra son plan pluriannuel d'investissements sur la Villa avec une enveloppe de 180K€ dédiée aux travaux sur le volet « rénovation ».

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes du Jardin Botanique et de la Petite Enfance sont en hausse cumulée de +62K€ entre le BP2025 et le BP2026.

Enfin, les dépenses d'informatique en nuage sont en augmentation en raison d'une réaffectation de certaines dépenses du chapitre 011 vers le chapitre 65 (modification des conditions d'hébergement) et de la hausse mécanique des contrats informatiques dans le cadre de leur révision annuelle.

La catégorie « Autres » est en hausse de 15,8% entre le BP2025 et le BP2026 sous l'effet de l'inscription de crédits budgétaires à hauteur de 45K€ pour rembourser un excédent de trop perçu de remboursement de TVA à l'Etat dans le cadre de l'ancienne activité « TVA » de la piscine.

Les charges financières (chapitre 66)

Les charges financières passent de 750 K€ au BP2025 à 704K€ au BP2026, soit une diminution de 6,1%.

Le recours moindre à une ligne de trésorerie en 2026 permet de réduire l'enveloppe des intérêts dus à ce titre.

Les charges spécifiques (chapitre 67)

La Commune prévoit au BP2026 une enveloppe de 15K€.

Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Conformément à la nomenclature M57, la Ville prévoit une somme de 5K€ pour la constitution de provisions éventuelles.

III. La capacité d'autofinancement brute

Compte tenu de l'amortissement financier des emprunts mobilisés en 2025, la capacité d'autofinancement brute (CAF) de la Commune dégagée au BP2026 sera en baisse pour s'établir à 1,8M€.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (en k euros)	BP2025	BP2026
Produits de fonctionnement courant (A)	26 936	26 837
- Charges de fonctionnement courant hors TIR (B)	24 244	24 281
= EXCEDENT BRUT COURANT (C=A-B)	2 692	2 556
+ Solde spécifique large * ¹ (D)	-50	-19
=EPARGNE DE GESTION (E=C-D)	2 642	2 537
- intérêts de la dette (F)	710	700
=EPARGNE BRUTE (G=E-F)	1 932	1 837
- Capital de la dette * ² (H)	1 405	1 560
=EPARGNE NETTE (I=G-H)	527	277

*¹ Hors frais financiers liés à la dette et hors provisions

*² Hors refinancement d'emprunts

IV. La section d'investissement

L'année 2026 constitue une année de transition sur le volet des investissements compte tenu des élections municipales 2026.

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement se composent de dépenses financières et de dépenses d'équipement, auxquelles il convient d'ajouter les travaux d'investissement en régie pour obtenir les dépenses d'équipement consolidées.

Le BP2026 étant voté avant la reprise des résultats 2025, il ne reprend pas les restes à réaliser en investissement de l'année 2025.

Dépenses d'investissement (en euros)	BP2025	BP2026	Evolution BP2025/BP2026
Dépenses financières (A)	1 512 800	1 668 000	10,3%
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	<i>1 405 000</i>	<i>1 560 000</i>	<i>11,0%</i>
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>#DIV/0!</i>
<i>Remboursement anticipé pour refinancement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>#DIV/0!</i>
<i>Autres immobilisations financières</i>	<i>107 800</i>	<i>108 000</i>	<i>0,2%</i>
Dépenses d'équipement hors Travaux d'invest. En régie (TIR) (B)	6 797 740	5 235 367	-23,0%
<i>Amélioration du cadre de vie</i>	<i>4 242 345</i>	<i>3 218 847</i>	<i>-24,1%</i>
<i>Projets structurants en AP/CP</i>	<i>2 555 395</i>	<i>2 016 520</i>	<i>-21,1%</i>
<i>Avances forfaitaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>#DIV/0!</i>
Autres (C)	0	0	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (D=A+B+C)	8 310 540	6 903 367	-16,9%

Concernant **les dépenses financières**, elles sont en hausse de 11% entre le BP2025 et le BP2026, en raison principalement de la consolidation de l'emprunt mobilisé en fin d'année 2025 auprès de la CACIB pour 1,5M€. Les autres immobilisations financières sont stables et enregistrent notamment pour sa dernière année la participation en actionariat au sein de l'Agence France Locale (37K€).

Les propositions nouvelles relatives aux **dépenses d'équipement avant travaux en régie** s'élèvent à 5,2M€, soit -23% comparé au BP2025.

Elles s'articulent autour des opérations suivantes :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	BP2025	BP2026
Amélioration du cadre de vie	4 242 345	3 218 847
Programme général sur le patrimoine communal	2 757 395	1 155 577
<i>Bâtiments affectés à l'adm. communale</i>	40 000	15 772
<i>Bâtiments affectés au service public de l'éducation</i>	283 500	77 500
<i>Bâtiments affectés au service public du sport</i>	1 730 500	493 900
<i>Bâtiments immeuble de rapport</i>	36 200	5 000
<i>Bâtiments affectés au culte</i>	10 000	24 300
<i>Bâtiments affectés au service public de la culture</i>	68 695	36 305
<i>Bâtiments affectés au service public de l'enfance et de la jeunesse</i>	201 500	254 800
<i>Agenda accessibilité</i>	0	0
<i>Cimetières</i>	77 000	127 500
<i>Autres bâtiments communaux</i>	310 000	120 500
Aménagements urbains et voirie	607 400	1 087 300
<i>Voirie</i>	271 600	582 300
<i>Equipements urbains</i>	177 000	380 000
<i>PUP</i>	0	0
<i>Espaces verts</i>	115 800	95 000
<i>Préservation du milieu naturel</i>	43 000	30 000
Equipements des services	543 900	475 500
<i>Matériel de transport</i>	320 000	266 500
<i>Matériel spécifique</i>	218 900	204 000
<i>Mobilier</i>	5 000	5 000
Projet Ville numérique	64 500	65 700
<i>Eadministration et modernisation du service public</i>	62 500	60 700
<i>Ecole Numérique</i>	2 000	5 000
Opération foncière et urbanisme	90 000	308 000
<i>Foncier</i>	50 000	278 000
<i>Urbanisme</i>	40 000	30 000
Etudes préalables au PPI	120 000	90 000
Participations diverses	59 150	36 770
Projets structurants gérés en AP/CP	2 555 395	2 016 520
<i>AP 20 - Travaux sur le littoral</i>	55 000	55 000
<i>AP 25 - Habitat</i>	7 000	68 500
<i>AP 37 - Aménagement du centre historique</i>	935 595	266 900
<i>AP 38 - Pôle Culturel</i>	847 000	119 020
<i>AP 41- Patrimoine lié à l'Eglise St Jean Baptiste</i>	0	33 000
<i>AP 42 - Requalification Auditorium Ravel et salles municipales</i>	14 000	0
<i>AP 43 - Rehabilitation de la maison Maria Dolores en local PM</i>	5 000	0
<i>AP 44 - Projet partenarial d'aménagement - adaptation au recul du trait de côte</i>	299 500	1 138 000
<i>AP 45 - Enfouissement des réseaux</i>	10 000	0
<i>AP46 - Véloville</i>	147 300	32 100
<i>AP 47 - Plan voirie et trottoirs</i>	200 000	304 000
<i>AP 48 - Réhabilitation piscine</i>	35 000	0
AVANCES FORFAITAIRES	0	0
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	6 797 740	5 235 367

Les dépenses d'équipement sont ventilées entre le cadre de vie et les projets gérés en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

S'agissant des **dépenses d'amélioration du cadre de vie**, celles-ci comprennent :

- 1,1M€ pour **les travaux sur le patrimoine communal** avec notamment les aménagements et installations diverses dans les écoles (77K€), la poursuite de la modernisation des éclairages dans les bâtiments sportifs (55K€ pour la salle polyvalente SPK et les tennis couverts), les travaux relatifs à la mise en œuvre de l'éclairage du stade de rugby (250K€), la suite des travaux dans la Villa Sagardian à hauteur de 176K€, les travaux de réhabilitation de la crèche Sagardian (40K€), une enveloppe de 128K€ dédiée aux cimetières ainsi que le ravalement de façade de la maison du Jardin Botanique (40K€).
- 1M€ au titre des **aménagements urbains et des travaux sur voirie** avec une enveloppe de 200K€ pour les travaux de gros entretien de la voirie communale, 100K€ pour des travaux de reconsolidation de l'émissaire pluvial d'Erromardie, des crédits budgétaires à hauteur de 27K€ pour la fin du déploiement de corbeilles de tris et de compactrices dans le cadre du projet développé avec CITEO, 180K€ au titre du solde de la participation communale pour l'aménagement et la sécurisation du parvis de la gare SNCF de Saint-Jean-de-Luz, 250K€ pour les travaux de modernisation des éclairages publics de la baie, 30K€ au titre des travaux de reprofilage et de réensablement de la Grande Plage et 95K€ pour le remplacement de végétaux et les remplacements des aires de jeux ;
- 475K€ pour les **équipements des services municipaux** avec principalement l'acquisition de matériel de transport (267K€) pour assurer le renouvellement de la flotte de véhicules de la Ville et notamment un chargeur et l'achat de matériels pour les besoins des services municipaux dans le cadre de leur mission (204K€).
- 66K€ pour le **projet Ville Numérique** à la fois pour les besoins de l'Administration communale et pour les écoles ;
- 308K€ pour les **opérations foncières et d'urbanisme**. Parmi ces crédits, il est notamment prévu une enveloppe de 200K€ en vue du rachat des biens immobiliers au Casino dans le cadre des biens de retour de la concession de service public ;
- 90K€ pour des **études préalables aux investissements**. Sont notamment fléchées une étude pour la réhabilitation générale de la crèche Sagardian, et une étude pour la mise en conformité de l'accès au clocher de l'Eglise Saint-Jean Baptiste.
- Et enfin 37K€ de **participations** de la Commune avec notamment une subvention d'équipement au CCAS pour l'achat d'un véhicule frigorifique (20K€), la participation aux travaux de rénovation de la maison Louis XIV (0,6K€) et une provision pour une éventuelle participation de la Commune au renouvellement des matériels techniques de la cuisine centrale Ravel (16K€).

Quant aux investissements gérés en AP/CP, ils sont en baisse de 21% entre le BP2025 et le BP2026.

- Dans le cadre de la **stratégie du littoral**, la Ville prévoit une provision de 55K€ dans le cadre de travaux de reprise d'enrochement des plages ;
- En matière de **politique en faveur de l'habitat**, une enveloppe de 64K€ est prévue dans le cadre de la fin du dispositif de participation de la Ville aux opérations de logements sociaux (avant son transfert à la CAPB) : solde de la tranche 2 Lilitégia. Des crédits budgétaires sont également inscrit au titre de la fin du Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'Habitat en partenariat avec la CAPB (1,5K€) et au titre du dispositif d'amélioration de l'habitat historique en lien avec la Fondation du Patrimoine (3K€).
- L'autorisation de programme relative à **l'aménagement du centre-ville historique** s'élèvera à 267K€ : 211K€ pour la fin des travaux relatifs à l'aménagement de l'îlot Foch et 56K€ pour la suite du déploiement des bornes automatiques ;
- Concernant le **Centre culturel**, il conviendra de payer le dernier décompte général définitif d'une entreprise et d'inscrire une enveloppe pour la fin de la mission de maîtrise d'oeuvre : 119K€ ;
- Pour le **projet partenarial d'aménagement en vue de l'adaptation au recul du trait de côte**, une enveloppe de 1,1M€ sera inscrite au BP 2026 pour les opérations suivantes :
 - o La suite de la mission de maîtrise d'oeuvre et la réalisation des travaux du plan plages d'Erromardie : 978K€,
 - o Les acquisitions foncières d'une part pour accompagner la réorganisation des mobilités douces (allée Ximista) et d'autre part pour procéder à la renaturation des espaces naturels de bord de mer : 160K€.
- Sur l'**AP « VéloVille »**, l'année 2026 sera marquée par la finalisation de l'étude cyclable de faisabilité sur le secteur de Coulomme (10K€) permettant d'assurer la desserte du quartier Karsinenea, du parking relais d'Ilargia et du complexe sportif Kechiloa. Des crédits budgétaires pour 22K€ seront également prévus pour la réalisation d'appuis vélos ;
- Enfin, le plan **Voirie et Trottoirs** se poursuivra en 2026 sur l'ensemble de la Ville avec une enveloppe de 304K€.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 998 367 € au BP2026, réparties comme suit :

- 5 171 333 € d'opérations réelles,
- 1 976 000 € de dotation aux amortissements (opération d'ordre),
- 315 000 € d'opérations patrimoniales (opération d'ordre),

- 536 034 € de virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre).

Recettes réelles d'investissement hors excédent de fonctionnement capitalisés (en €)	BP2025	BP2026
Ressources propres d'investissement (A)	981 000	3 599 800
FCTVA	861 000	1 659 800
Taxe d'aménagement/TLE	120 000	40 000
Cessions d'actifs*	0	1 900 000

Ressources externes d'investissement (B)	5 507 518	1 571 533
Produit des amendes de police	405 000	405 000
Subventions d'équipement	1 211 030	751 721
Places de stationnement manquantes	0	0
<i>dont SCI Néretzat (C)</i>		0
Participations pour voirie et réseaux	0	0
Emprunts	3 891 488	414 812

Autres ressources (D)	0	0
------------------------------	---	---

Total recettes réelles d'investissement (E=A+B+D)	6 488 518	5 171 333
--	------------------	------------------

Assis sur les dépenses d'investissement 2024, le montant du **FCTVA** 2026 est en augmentation par rapport à 2025 : de 861K€ en 2025 à 1,6M€ en 2026.

La prévision budgétaire 2026 liée à la **taxe d'aménagement** est réajustée à la baisse suite au réalisé 2025 : de 120K€ au BP2025 à 40K€ au BP2026.

Le budget 2026 prévoit l'encaissement du produit de la **cession d'actif de la Gendarmerie** pour un montant de 1,9M€.

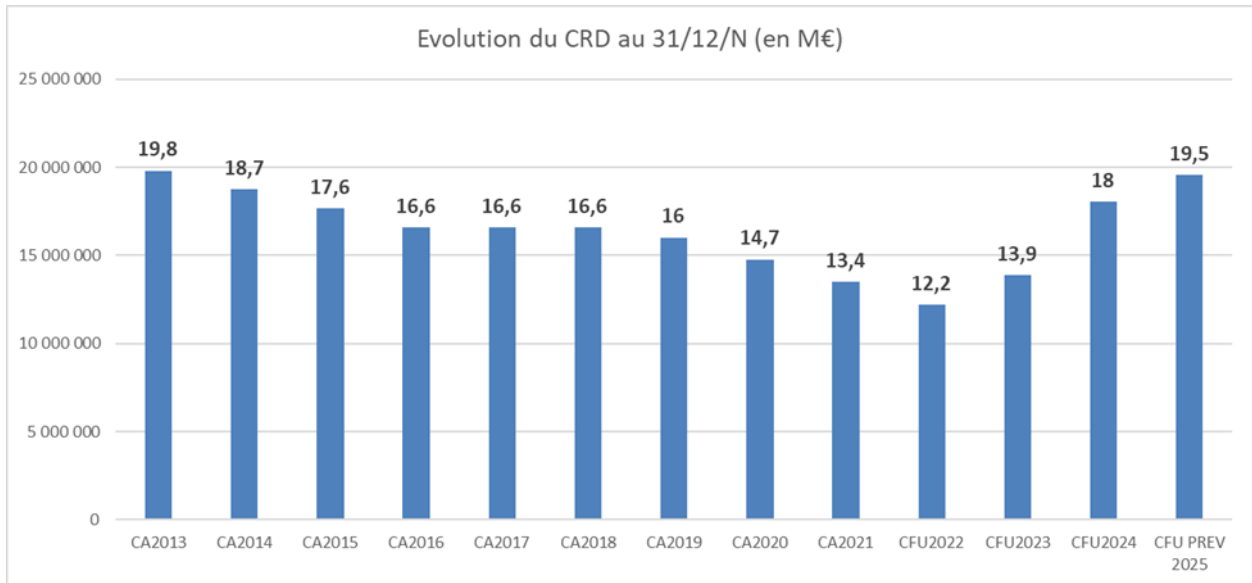
Le niveau du produit des **amendes pénales** est maintenu au même niveau que 2025.

Pour le financement des projets d'investissement de la Ville, l'année 2026 sera marquée par l'encaissement des subventions accordées par les partenaires financiers : 751K€.

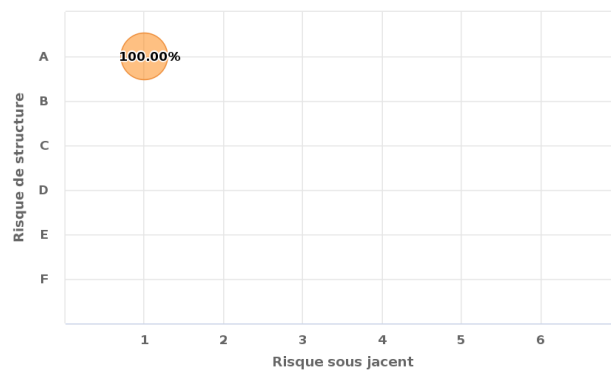
Libellé subvention d'investissement 2026	€
Eclairage terrain de rugby Kéchiloo (Etat + Agence nationale du sport)	160 758,00
Stratégie Littoral (CAPB)	5 500,00
Participation CAPB Solde Lilitégia	19 000,00
DRAC - Décors peints	20 720,00
PPA - Travaux Erromardie (Etat et Région)	345 743,00
Réhabilitation piscine (Europe)	200 000,00
TOTAL	751 721,00

En attendant la reprise des résultats de l'année 2025, La Commune doit prévoir un **emprunt d'équilibre budgétaire** de 414K€ au BP2026 dont le niveau sera précisément connu en fin d'exercice budgétaire 2026.

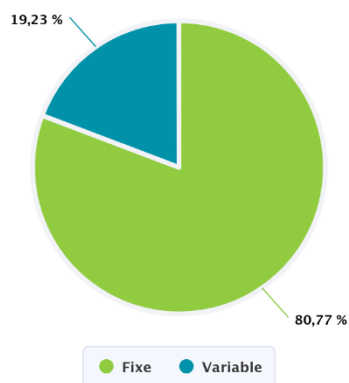
Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la Commune s'élève à 19,5M€.



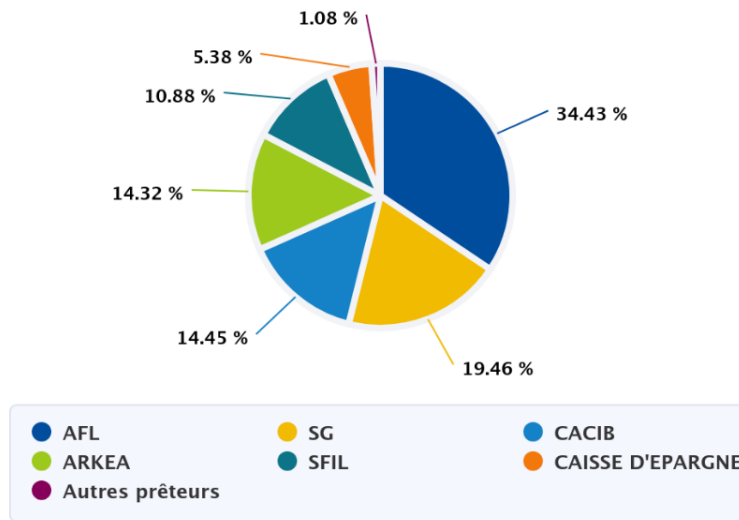
L'encours de la dette de la Commune est classé en 1-A selon la Charte de bonne conduite Gissler : elle n'est donc exposée à aucun risque.



A fin 2025, la dette détenue par la Ville est composée à 81% de taux fixe et à 19% de taux variable.



La Commune poursuit sa stratégie de diversification des prêteurs.



PARTIE II – BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

I. Vue générale du budget primitif 2026

Le budget annexe du Camping est un budget en euros hors taxes car sa gestion est assimilée à un service public industriel et commercial. Ce budget reste donc soumis à l'instruction comptable M4.

Le BP2026 s'élève à 811K€ répartis de la manière suivante :

- 647K€ en section d'exploitation,
- 164 K€ en section d'investissement.

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL en euros HT	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	483 025,00	617 500,00	134 475,00	0,00	617 500,00	617 500,00
Opérations d'ordre	163 975,00	29 500,00	29 500,00	163 975,00	193 475,00	193 475,00
Opérations de l'exercice (A)	647 000,00	647 000,00	163 975,00	163 975,00	810 975,00	810 975,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	647 000,00	647 000,00	163 975,00	163 975,00	810 975,00	810 975,00

II. La section d'exploitation

Les recettes d'exploitation

Les recettes totales de la section d'exploitation s'élèvent 647K€ ventilées de la manière suivante :

- 617,5K€ d'opérations réelles,
- 29,5K€ d'opération d'ordre.

RECETTES D'EXPLOITATION	BP2025	BP2026	Evolution BP25/BP26
013 - Atténuation de charges	0,00	0,00	#DIV/0!
70 - Produits annexes	9 000,00	9 500,00	5,6%
74 - Dotations et participations	0,00	0,00	#DIV/0!
75 - Autres produits de gestion	545 000,00	608 000,00	11,6%
76 - Produits financiers	0,00	0,00	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	554 000,00	617 500,00	11,5%
042 - Recettes d'ordre	29 500,00	29 500,00	0,0%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	583 500,00	647 000,00	10,9%
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES AVEC 002	583 500,00	647 000,00	10,9%

Les recettes réelles d'exploitation sont en hausse de 10,9% entre le BP2025 et le BP2026.
 La prévision budgétaire 2026 relative au chapitre 75 est réajustée de +11% en tenant compte des éléments suivants :

- Ajustement des revenus tirés de la location des emplacements en fonction du réalisé 2025 soit 570K€,
- Location d'emplacements à une école de surf : 28K€
- Ajustement de la politique tarifaire sur la basse saison : +10K€

Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation 2026 sont constituées pour :

- 483K€ de dépenses réelles,
- 105K€ de dotations aux amortissements,
- 59K€ de virement à la section d'investissement.

DEPENSES D'EXPLOITATION	BP2025	BP2026	Evolution BP25/BP26
011 - Charges à caractère général	240 450,00	285 000,00	18,5%
012 - Charges de personnel	158 000,00	173 000,00	9,5%
65 - Autres charges de gestion	3 525,00	4 275,00	21,3%
66 - Charges financières	21 500,00	19 500,00	-9,3%
67 - Charges exceptionnelles	1 450,00	750,00	-48,3%
68 - Dotations aux provisions	500,00	500,00	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	425 425,00	483 025,00	13,5%
042 - Dépenses d'ordre	105 000,00	105 000,00	0,0%
023- Virement à la SI	53 075,00	58 975,00	11,1%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	583 500,00	647 000,00	10,9%

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en augmentation de 18,5% entre le BP2025 et le BP2026 et s'explique par le solde de l'impôt sur les sociétés (IS) 2025 à acquitter en 2026 ainsi que des acomptes d'IS à honorer sur 2026 : +41K€.

Les charges de personnel (chapitre 012) évoluent quant à elles de +9,5% en raison principalement du renforcement du dispositif d'équipiers pour la saison 2026.

Les charges financières (chapitre 66) passent de 21,5K€ au BP2025 à 19,5K€ au BP2026 en raison de l'amortissement de l'emprunt réalisé en 2023 pour financer les travaux de réhabilitation des sanitaires.

III. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 164K€ au BP2026 contre 158K€ au BP2025.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP2025	BP2026	Evolution BP25/BP26
16 - Remboursement capital de la dette	26 000,00	26 000,00	0%
AP n°420118 : Réhabilitation sanitaires Camping	10 000,00	0,00	-100%
20-21-23 hors opérations budgétaires	92 575,00	108 475,00	17%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	128 575,00	134 475,00	5%

040 - Dépenses d'ordre	29 500,00	29 500,00	0%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	#DIV/0!

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	158 075,00	163 975,00	4%
--	-------------------	-------------------	-----------

001 - Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	#DIV/0!
---------------------------------	------	------	---------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	158 075,00	163 975,00	4%
--	-------------------	-------------------	-----------

Le chapitre 16 intègre en 2026 le remboursement du capital de l'emprunt.

L'autorisation de programme n°420118 relative à la réhabilitation des sanitaires du Camping sera clôturée, les dernières dépenses de maîtrise d'œuvre ayant été mandatées sur l'exercice 2025.

Le budget 2026 prévoit également sur les **chapitres « 20-21-23 »** une enveloppe de 108K€ répartie de la manière suivante :

- 16,7K€ au titre d'acquisition de matériels pour le fonctionnement du camping : copieur, matériel technique...
- 92K€ au titre de l'équilibre de la section d'investissement. En effet, les recettes d'investissement étant supérieures aux dépenses, l'équilibre se fait par l'intégration de cette ligne « artificielle ».

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement comprennent exclusivement des opérations d'ordre à savoir :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat : 105 K€,
- Et le virement de la section d'exploitation : 59 K€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP2025	BP2026	Evolution BP25/BP26
1068- Excédent d'exploitation capitalisé	0,00	0,00	#DIV/0!
10 - Dotations	0,00	0,00	#DIV/0!
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	#DIV/0!
16 - Emprunts	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	#DIV/0!

040 - Recettes d'ordre	105 000,00	105 000,00	0%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	#DIV/0!
021 - Virement de la SE	53 075,00	58 975,00	11%

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	158 075,00	163 975,00	4%
--	-------------------	-------------------	-----------

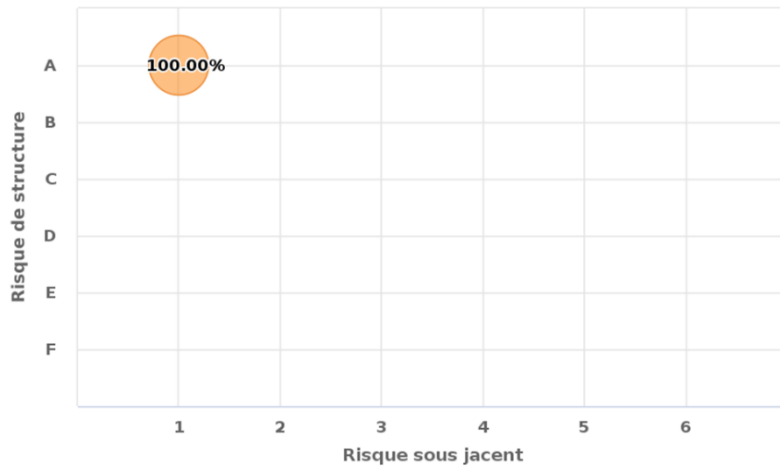
001 - Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	#DIV/0!
---------------------------------	------	------	---------

TOTAL RECETTES AVEC 001	158 075,00	163 975,00	4%
--------------------------------	-------------------	-------------------	-----------

Le budget annexe du Camping municipal a conclu un emprunt en 2023 pour financer les travaux de rénovation des sanitaires : 520 K€ sur une durée de 20 ans à un taux fixe de 4,08% auprès de la Banque Postale (cette dernière ayant cédé le prêt à la SFIL).

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 481K€ avec une durée de vie résiduelle de 18 ans.





PARTIE III – BUDGET ANNEXE DU JARDIN BOTANIQUE

I. Vue générale du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 du budget annexe du jardin botanique s'élève au total à 239 785 €.

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	239 785,00	239 785,00	0,00	0,00	239 785,00	239 785,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	239 785,00	239 785,00	0,00	0,00	239 785,00	239 785,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)					0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	239 785,00	239 785,00	0,00	0,00	239 785,00	239 785,00

II. La section de fonctionnement

⇒ Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 239 785 € au Budget primitif 2026 contre 214 080€ au BP2025, soit une évolution de +12%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2025	BP2026	Evolution BP25/BP26
013 - Atténuation de charges	0	0	#DIV/0!
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	26 000	30 090	15,7%
74 - Dotations et participations	9 700	7 000	-27,8%
75 - Autres produits de gestion	178 380	202 695	13,6%
77 - Produits exceptionnels	0		#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	214 080	239 785	12,0%

Le chapitre 70 enregistrant les droits d'entrée au jardin botanique est en augmentation de + 3 K€ pour tenir compte du réalisé 2025.

Le budget 2026 est marquée par le réajustement à la baisse de la **subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques** pour l'entretien de l'espace naturel sensible Archiloo : de 9K€ au BP2025 à 7K€ au BP2026.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal passe de 178K€ au BP2025 à 202K€ au BP2026 en raison de la hausse des charges de personnel.

⇒ Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 239K€ au BP2026 contre 214K€ au BP2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2025	BP2026	Evolution BP25/BP26
011 - Charges à caractère général	38 845	39 150	0,8%
012 - Charges de personnel	172 600	198 000	14,7%
65 - Autres charges de gestion courante	2 635	2 635	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	214 080	239 785	12,0%

Les charges à caractère général restent stables entre les deux budgets primitifs.

Les charges de personnel sont en augmentation de près de 15% en raison des éléments suivants :

- Mesures nationales (taux CNRACL principalement) : +3K€ ;
- Mesures locales avec :
 - Le recrutement d'un saisonnier (qui n'avait pas été prévu au BP2025) : +6K€,
 - L'effet année pleine du recrutement d'un agent issu du service espaces verts de la Ville en lieu et place d'un agent parti en disponibilité : +11,5K€,
 - Une provision pour le régime indemnitaire et la monétisation d'un compte épargne temps : +1,6K€.

PARTIE IV – BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE

I. Vue générale du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 du budget annexe de la petite enfance s'élève au total à 587 690€.

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	587 690,00	587 690,00	0,00	0,00	587 690,00	587 690,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	587 690,00	587 690,00	0,00	0,00	587 690,00	587 690,00
Résultats reportés N-1 (B)						
Restes à réaliser (RAR) (C)						
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	587 690,00	587 690,00	0,00	0,00	587 690,00	587 690,00

II. La section de fonctionnement

⇒ **Les recettes réelles de fonctionnement** sont prévues à 587 690€ au BP2026 contre 573 340 € au BP2025.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2025	BP2026	Evolution BP2025/BP2026
013 - Atténuation de charges	0,00	0,00	#DIV/0!
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	264 930,00	251 500,00	-5,1%
74 - Dotations et participations	99 415,00	87 305,00	-12,2%
75 - Autres produits de gestion	208 995,00	248 885,00	19,1%
77 - Produits spécifiques	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	573 340,00	587 690,00	2,5%

Afin de comparer l'évolution stricto sensu des recettes réelles, il convient d'exclure la subvention d'équilibre versée par le budget principal comptabilisée au chapitre 75 :

TOTAL RECETTES REELLES HORS SUBVENTION EQUILIBRE	BP2025	BP2026	Evolution
	364 345,00	338 805,00	-7,0%

Les recettes réelles avant subvention d'équilibre sont en baisse de 7%.

Cette diminution s'explique par :

- **Le chapitre 70** qui intègre la participation des familles ainsi que la prestation de service versée par la CAF au titre du multi-accueil Itsas Argia et du Relais Petite Enfance A Petit Pas passe de 265K€ au BP2025 à 251K€ au BP2026 en raison d'un ajustement à la baisse de la prestation de service attendue de la CAF (-20K€) ;
- **Le chapitre 74** englobe les participations des partenaires que sont la CAF au titre du bonus territoire et des chargés de coopération petite enfance et parentalité ainsi que celles des Communes adhérentes au Relais Petite Enfance. Ce chapitre évolue de -12% sous l'effet de :
 - La fin du soutien financier du Département sur le Relais Petite Enfance : - 4,7K€
 - L'assiette d'ETP prise en charge par la CAF dans cadre du financement du chargé de coopération passe d'1 ETP à 0,5 ETP se traduisant par une perte financière estimée à 8K€.

Les recettes 2026 (tous chapitres confondus) se répartissent de la manière suivante :

Recettes réelles de fonctionnement avant subvention d'équilibre	Multi-accueil	RPE	Guichet Unique	Total
Participations familles	81 000,00	0,00	0,00	81 000,00
Participations/ Subventions CAF	189 850,00	43 785,00	7 840,00	241 475,00
Subvention CD64	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations Villes	0,00	16 330,00	0,00	16 330,00
Participations CAPB	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	270 850,00	60 115,00	7 840,00	338 805,00

La subvention d'équilibre versée par le budget principal devrait passer de 209 K€ au BP2025 à 249K€ au BP2026 en raison des diminutions de subventions évoquées ci-dessus ainsi que de l'augmentation des charges de personnel.

⇒ **Les dépenses réelles de la section de fonctionnement** s'élèvent à 587 690 € au BP2026 contre 573 340 € au BP2025, soit une variation de +2,5%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2025	BP2026	Evolution BP2025/BP2026
011 - Charges à caractère général	69 190,00	69 190,00	0,0%
012 - Charges de personnel	501 700,00	516 000,00	2,9%
65 - Autres charges de gestion	2 450,00	2 450,00	0,0%
67 - Charges spécifiques	0,00	0,00	#DIV/0!
68 - Provisions	0,00	50,00	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	573 340,00	587 690,00	2,5%

Les charges à caractère général entre 2025 et 2026 sont stables.

La hausse de +3% **des charges de personnel** s'explique par la conjonction des éléments suivants :

- L'effet des mesures nationales (+9K€) : taux CNRACL de + 3 points, versement mobilité régional et rural et effet Glissement-Vieillesse-Technicité ;
- L'effet des mesures locales (+5,6K€) : participation de la Ville au risque « santé » et évolution de la rémunération des assistantes maternelles en fonction des contrats conclus avec les familles.

La ventilation des dépenses réelles de fonctionnement par activité est la suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement	Multi-accueil	RPE	Guichet Unique	Total
Chapitre 011	32 775,00	10 965,00	25 450,00	69 190,00
Chapitre 012	391 300,00	66 300,00	58 400,00	516 000,00
Chapitre 65	820,00	815,00	815,00	2 450,00
Chapitre 67	0	0	0	0,00
Chapitre 68	50,00			50,00
TOTAL	424 945,00	78 080,00	84 665,00	587 690,00

L'appréciation du BP2026 par activité se répartit comme suit :

Recettes réelles de fonctionnement avant subvention d'équilibre	Multi-accueil	RPE	Guichet Unique	Total
Participations familles	81 000,00	0,00	0,00	81 000,00
Participations/ Subventions CAF	189 850,00	43 785,00	7 840,00	241 475,00
Subvention CD64	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations Villes	0,00	16 330,00	0,00	16 330,00
Participations CAPB	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	270 850,00	60 115,00	7 840,00	338 805,00

Subvention d'équilibre du budget principal	154 095,00	17 965,00	76 825,00	248 885,00
---	-------------------	------------------	------------------	-------------------

TOTAL Recettes de fonctionnement après subv équilibre	424 945,00	78 080,00	84 665,00	587 690,00
--	-------------------	------------------	------------------	-------------------

PARTIE V – ANNEXES

Annexe 1 : Etat des indemnités versées aux élus en 2025

Fonction au sein de la mairie de Saint-Jean-de-Luz	Montants 2025 des indemnités de fonctions brutes							TOTAL des indemnités locales versées en 2025
	MAIRIE	CCAS	EPIC SJL ANIMATIONS	SIBLC	SEPA	SPL CD 64	TE 64	
Adjoint au maire	15 477,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 477,78 €
Adjoint au maire	15 477,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 477,78 €
Conseiller municipal	3 391,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 391,20 €
Adjoint au maire	15 477,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 477,78 €
Adjoint au maire	15 477,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 477,78 €
Conseiller municipal	3 391,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 391,20 €
Adjoint au maire	3 502,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 502,69 €
Adjoint au maire	15 477,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 477,78 €
Conseiller municipal	3 391,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 391,20 €
Maire	44 886,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 886,96 €
Adjoint au maire	15 477,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 477,78 €
Conseiller municipal	3 391,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 391,20 €
Adjoint au maire	15 477,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 477,78 €
Conseiller municipal	3 391,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 391,20 €
Adjoint au maire	15 477,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 477,78 €
Conseiller municipal	3 391,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 391,20 €